



Convention de partenariat

Entre le CENTRE FINANCIER, rue du Président Herriot à Nantes, représenté par Le Directeur, Monsieur Dominique GRAFF,

Et

L'Association des Familles d'Enfants Handicapés de La Poste et de France Télécom, 5 rue Paul Delaroche à Nantes, représentée par sa Présidente Départementale, Madame Marie-Christine SABIN

Préambule

Les salariés de La Poste, qui apportent leur concours bénévole par un investissement personnel et désintéressé sont le moteur indispensable pour permettre à l'Association de développer son action en faveur des postiers qui doivent faire face aux conséquences familiales psychologiques, financières, juridiques ou matérielles d'un enfant en situation de handicap.

La reconnaissance de ces engagements bénévoles implique que les Associations fédérées par la FAPEH soient les partenaires à part entière de la Poste pour leur participation à la vie de l'entreprise sous la forme d'un soutien spécifique.

Au plan national, une convention de partenariat a été signée entre Jean Paul BAILLY, Président de La Poste et Gilbert LETELLIER, Président de FAPEH le 24 avril 2004.

Il est donc opportun qu'un partenariat local s'établisse entre le CENTRE FINANCIER de Nantes et l'Association des Familles d'Enfants Handicapés.

En conséquence, les parties se sont rapprochées et ont défini de la manière suivante les conditions de leur partenariat :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la Direction du CENTRE FINANCIER de Nantes devient partenaire de l'Association des Familles d'Enfants Handicapés de la Poste et de France Télécom.